

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 26 Mai 2009

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 26 mai 2009 à 20h30 à la salle des fêtes de Grozon, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Auguste HERZOG, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Bruno FAS, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Camille JEANNIN, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Lionel PREVOT, Marie-Colette VUILLERMET, Eric TOURNEUR, Béatrice BRUGER, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Catherine REYBIER, Christel FAGOT, Pierre SAILLARD (Trésorier).

Etaient Excusés : Yves DECOTE (Vice-Président), Isabelle LASAYGUES, Brigitte DELACROIX, Antoine MARCELIN, Pierre-Yves COLNOT, Florent GAILLARD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Dominique GRAND, Dominique MICHELET, André-Mary MIGNOT, Ginette POULAIN.

Etaient absents : Serge DAYET, Roger CHAUVIN, Véronique LAMBERT, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Andrée ROY, Murielle ARGIENTO, Roland CHAILLON, Daniel PETITPAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BOUDIER

★★★★

Monsieur Gérard BOUDIER, Maire de Grozon, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

### **1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations données par le conseil communautaire au Bureau et au Président**

1-1 / Rendu compte des décisions prises par le Bureau.

#### ➤ Attribution des subventions individuelles OCMACS:

Conformément à la décision du Comité de Pilotage du 10 mars 2009, le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité :

- l'attribution par délégation de 9 768 € de fonds FISAC au titre de l'action 7 de l'OCMACS du Comté de Grimont répartis conformément au tableau ci-dessous,
- l'attribution de 6 472 € de subvention de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au titre de l'action 7 de l'OCMACS du Comté de Grimont, aux entreprises présentées dans le tableau ci-dessous répartis conformément au tableau ci-dessous :

<b>Demandeurs</b>	<b>Montant de l'investissement</b>	<b>Investissement éligible</b>	<b>Aide FISAC</b>	<b>Aide CC Comté de Grimont</b>	<b>Aide CG 39 (CTC)</b>
<b>Institut Nature et Beauté</b>	8 517 €	8 517 €	1 559 €	894 €	780 €
<b>Seigle Ferrand SARL</b>	11 732 €	11 732 €	2 347 €	1 754 €	1 173 €
<b>Parcs et jardins</b>	7 936 €	7 936 €	1 587 €	1 587 €	794 €

<b>Monborne</b>					
<b>Grimont</b>					
<b>Paysage</b>	37 241 €	26 758 €	4 275 €	2 237 €	2 138 €
<b>Totaux</b>	65 426 €	54 943 €	9 768 €	6 472 €	4 885 €

et a pris acte de l'état de consommation des crédits comme suit :

	<b>FISAC</b>	<b>CG 39</b>	<b>CCCG</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Financements obtenus</b>	88 000 €	30 000 €	58 000 €	176 000 €
<b>Aides engagées (6 dossiers)</b>	17 501 €	8 751 €	12 830 €	39 082 €
<b>Aides versées (14 dossiers)</b>	39 038 €	14 514 €	27 071 €	80 623 €
<b>Restant à engager</b>	31 461 €	6 735 €	18 099 €	56 295 €
<b>Taux de consommation</b>	64,25 %	77,50 %	68,79 %	68,01 %

➤ Convention de partenariat pour le lancement d'une étude urbaine de restructuration du pôle commerçant sur Aumont, Grozon et Poligny :

Conformément à la décision du Comité de Pilotage du 10 mars 2009, le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec chacune des communes suivantes : Aumont, Grozon et Poligny pour la mise en œuvre de l'action 4 « Réalisation d'études urbaines de restructuration sur les pôles commerçants du Comté de Grimont »,
- l'attribution par délégation de 1 562€ au maximum de fonds FISAC au titre de l'action 4 de l'OCMACS aux communes de Aumont et de Grozon,
- l'attribution par délégation de 2 500 € au maximum de fonds FISAC au titre de l'action 4 de l'OCMACS du Comté de Grimont à la commune de Poligny,

1-2 / Rendu compte des décisions prises par le Président.

➤ Contrat de location des bureaux n°11 et 12 en pépinière à Europ Préventis par prolongation sur la période courant du 15 avril 2009 au 18 septembre 2009, et du bureau n°10 par prolongation sur la période courant du 15 avril 2009 au 30 avril 2009.

## **2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 31 mars 2009.**

Le procès-verbal de séance du 31 mars 2009 est adopté à l'unanimité sans observation.

## **3. Le rapport annuel d'activités 2008 du SICTOM de Champagnole.**

Le rapport annuel d'activités 2008 du SICTOM de Champagnole est présenté à l'Assemblée qui en prend acte après que plusieurs précisions aient été apportées et notamment : l'anomalie constatée sur les nombres de dépôts en déchetterie par les professionnels sur le secteur d'Arbois, l'étude décidée par le Bureau du SICTOM sur la redevance incitative, le financement de cette étude et les parts fixes et variables de cette redevance (débat autour des interventions de Messieurs SOMMER, DUFOUR, BULABOIS et DOUDIER).

## **4. La commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées.**

Monsieur André LAMBERT, Vice-Président, expose les obligations légales de la communauté de communes en matière de diagnostic d'accessibilité et de création de la commission. Il présente également la possibilité pour la Communauté de Communes du Comté de Grimont, si elle le décide en accord avec les communes, de prendre la compétence plan d'accessibilité en lieu et place des communes.

Différentes questions et réponses apportées ont permis de préciser le contenu respectif du diagnostic et du plan. En outre, Monsieur KOEGLER souligne le fait que les délais de réalisation des travaux pour mise aux normes n'ont pas été posés par les textes officiels. Et il propose, pour sa part, de remplacer le transfert de compétence plan à la Communauté de Communes du Comté de Grimont par une procédure groupée des communes à réaliser par la

Communauté de Communes (de type groupement de commandes avec délibérations de toutes les communes et conventions de délégation).

Les études à mener pour le diagnostic et le plan de mise aux normes sont susceptibles d'être subventionnées dans le cadre de la DGE.

La création de la commission d'accessibilité ainsi que sa composition est approuvée à l'unanimité.

Le transfert de la compétence plan est approuvé par 39 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

## 5. Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2008 et affectation des résultats.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président délégué aux Affaires Financières et Générales, présente les chiffres afférents aux comptes 2008 des différents budgets, lesquels ont fait l'objet d'une présentation détaillée en commission. La présentation porte sur les dépenses et recettes, section de fonctionnement puis d'investissement, l'ensemble au niveau du chapitre. Aux réalisations 2008 sont ajoutés les résultats reportés de l'année 2007,

- Le budget général.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 3 287 836,41€	2 474 250,64€	813 585,77€
Dép.RAR. 20 500,00		20 500,00
Recettes 3 560 664,99€	3 169 106,85€	391 558,14€
Rec.RAR. 279 000,00		279 000,00

Résultat global : Excédent de 531 328,58€

- Le budget annexe du camping.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 60 900,05 €	53 564,49€	7 335,56 €
Recettes 60 446,08€	30 413,41€	30 032,67€

Résultat global : Déficit de 453,97€

- Le budget annexe des ordures ménagères (OM).

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 641 892,85€	641 892,85€	
Recettes 697 890,67€	697 890,67€	

Résultat global : Excédent de 55 997,82€

- Le budget annexe des locaux industriels (LI).

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 350 165,41€	85 018,31€	265 147,10€
Recettes 316 696,54€	103 971,88€	212 724,66€
Rec.RAR. 54 000,00		54 000,00€

Résultat global : Excédent de 20 531,13€

- Le budget annexe des zones d'activité économiques (ZAE).

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 429 107,47€	33 916,76€	395 190,71€
Dép.RAR. 247 500		247 500,00
Recettes 358 065,25€	280 000€	78 065,25€
Rec.RAR. 210 500		210 500,00

Résultat global : Déficit de 108 042,22€

- Le budget annexe de l'OCMACS qui comporte les honoraires du cabinet chargé d'animation de la 1<sup>ère</sup> tranche et les subventions aux travaux.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	68 239,58€	68 239,58€	
Recettes	68 792,00€	68 792,00€	

Résultat global : Excédent de 552,42€

Le résultat total tous budgets est excédentaire de 499 913,74€.

Au terme de la présentation, et après que l'Assemblée ait constaté que le Président ne prend pas part au vote et quitte la salle, le Conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2008. Il procède dans les mêmes conditions à l'affectation des résultats et à l'approbation des comptes de gestion (les comptes de gestion du comptable sont identiques aux comptes administratifs de l'ordonnateur mais ne comportent pas les restes à réaliser – RAR).

#### **6. Nomination d'un délégué au SICTOM de Champagnole.**

L'Assemblée nomme Monsieur GERDY délégué titulaire et Monsieur PAULIN délégué suppléant en remplacement de Madame BUFFOLO et Monsieur VAIVRE. Cette nomination intervient suite au vote de la commune de Brainans le 20 février 2009.

#### **7. Demande de subvention DDR pour l'aménagement de la zone d'activité « Velours 3 ».**

Le dossier sera en fait déposé au titre de la DDR 2010 pour les dépenses travaux et également pour les dépenses d'ingénierie (assistance à maître d'ouvrage et maîtrise d'œuvre). En effet, la partie chiffrée de l'opération travaux ne sera connue qu'après la phase étude qui ne peut seule bénéficier de subvention DDR. Le point ne fait donc pas l'objet de délibération. Le Président répond à Monsieur DUFOUR que la consultation auprès de plusieurs cabinets a été menée et que le choix n'a pas encore été fait.

#### **8. La subvention de fonctionnement 2009 à la Caisse d'Action Sociale et Culturelle (CASC) des personnels.**

Elle est votée à l'unanimité au montant par agent de 175€.

#### **9. Modification à la régie piscine.**

Le Conseil donne son accord pour ajouter à la régie de la piscine la vente d'objets promotionnels. En effet, la Communauté de Communes du Comté de Grimont a fait réaliser en 2008 des casquettes avec logo pour les enfants des écoles du territoire qui participaient en 2008 à la rencontre athlétique inter écoles. La Communauté de Communes du Comté de Grimont a remis à chaque enfant une casquette, ce qui a été très apprécié. Pour l'évènement qui se renouvelle en juin 2009, nous avons prévu un autre cadeau. Il reste environ 400 casquettes et il est proposé de les mettre en vente au prix de 2€ à la piscine. Pour cela, une modification de la régie doit être opérée.

Le Conseil approuve la décision et Monsieur le Comptable de la Communauté de Communes du Comté de Grimont rappelle l'obligation légale de dépôt de cette « valeur » auprès de ses services pour une prise en charge et un comptage précis.

#### **10. Location de bureaux au syndicat mixte du Pays du Revermont.**

La Communauté de Communes du Comté de Grimont se propose d'accueillir les services du pays du Revermont dans les futurs locaux rue des petites marnes, comme actuellement. Une convention devra être signée entre les parties et le tarif est à fixer. La proposition porte sur une fourchette de prix au m<sup>2</sup> comprise entre 3,46€ TTC et 4,98€ TTC. En effet, les coûts des travaux à réaliser ne sont pas encore connus, et le montant définitif ne sera donc connu qu'au terme du plan de travaux à réaliser dans les prochains mois.

Monsieur SOMMER exprime sa réticence à baisser le prix de location par rapport au tarif actuel de 5,34€HT, à laquelle Monsieur le Président répond par les modalités de calcul. Monsieur BONNET rappelle combien la Communauté de Communes du Comté de Grimont souhaite conserver les services du Pays avec ceux de la Communauté de Communes et que des offres ont été faites par d'autres collectivités à des conditions très attrayantes. Il y a donc un risque réel à voir les services du Pays quitter le territoire.

La proposition initiale est ensuite acceptée à l'unanimité

## Questions et informations diverses

- Monsieur Hubert MOTTET souhaite obtenir des précisions sur la couverture en Wi Max du territoire. Monsieur LETROUBLON apporte les données communiquées en commission quelques jours avant, et notamment le fait que la couverture Wi max n'est pas totale actuellement : ont d'ores et déjà été identifiées comme non couvertes les communes ou parties de communes de Biefmorin, Villersérine, Le Chateley. Pour connaître l'éligibilité ou non, les habitants sont invités à contacter Connectic 39 par internet ou par téléphone au 03 57 71 07 61.
- Monsieur Robert LACROIX souhaite connaître les conditions de cession de l'immobilier de la communauté de communes en cours. Le Président répond que les négociations ne sont pas terminées et que ce point sera prochainement inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.
- Monsieur Christian SOMMER demande à la Communauté de Communes du Comté de Grimont de concevoir un projet de délibération à transmettre aux CCAS concernant la gestion du RSA. Monsieur André LAMBERT offre de lui transmettre la délibération déjà prise en ce sens par le CCAS de Barretaine.
- Monsieur DUFOUR souhaite connaître l'état des délibérations des communes au sujet du transfert de compétences assainissement non collectif : quelques conseils municipaux n'ont pas encore délibéré. La date limite est le 11 juin 2009. Cependant, les conditions de majorité qualifiée sont déjà remplies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 25.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Gérard BOUDIER

Jean-François GAILLARD